

DÉCRET N° 2020 – 537 DU 11 NOVEMBRE 2020

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-333 du 1^{er} juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- vu** le décret n° 2008-320 du 19 mai 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises, tel que modifié par le décret n° 2020 – 002 du 08 janvier 2020 ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 novembre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Anoumou Marcellin HOUNWANOU**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- monsieur **Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur **Raymond Gbétoho ZOUMATOUN**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **Hermann Paterson HOUNKANRIN**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- madame **Opportune Hermione O. NATABOU**, représentante du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- madame **Abrielle VOGLOZIN épouse HINSON**, représentante du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Bernard Kossi HOUNNOUVI**, représentant du Conseil national du Patronat du Bénin.

Article 2

Monsieur **Anoumou Marcellin HOUNWANOU** est nommé Président du Conseil d'administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises sont nommés pour un mandat de trois (03) ans à compter de la date de leur installation.

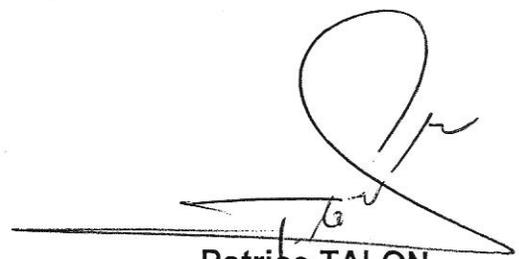
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 novembre 2020

Par le Président de la République,
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'État, chargé du Plan
 et du Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle,


Mahougnon KAKPO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MPD : 2 ; MESTFP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 21 ; SGG : 4 INTERESSES : 7 ; JORB : 1.